

Protocole sanitaire – COVID 19

Inscriptions saison 2020 - 2021



En raison de la situation sanitaire en France, un protocole a été mis en place afin de limiter la propagation du virus.

Ce guide est rédigé dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Il repose sur plusieurs fondamentaux :

- **Le maintien de la distanciation physique** (1m entre chaque personne)
- **L'application des gestes barrière**
- **La limitation du brassage du public**

Préalable

Si vous présentez des symptômes du COVID-19 ou de la fièvre (37.8°) nous vous invitons à différer votre inscription à la Maison Pour Tous de Ville d'Avray

Gestion du flux

Les visiteurs se rendant à la Maison Pour Tous de Ville d'Avray devront maintenir une distanciation physique dans les files d'attente. (1m)

Un marquage au sol sera présent pour identifier les distances.

Entrée et sortie : respect des sens de circulations, l'entrée s'effectue par la porte principale et la sortie par le bas côté cinéma

Port du masque :

Pour le personnel

Les membres de l'équipe de la Maison Pour Tous de Ville d'Avray porteront un masque.

Pour les visiteurs

Toutes les personnes âgées de plus de 11 ans devront porter un masque dès leur arrivée dans les locaux.

Gel Hydro-Alcoolique :

Du gel hydro-alcoolique sera disponible à l'entrée de façon à ce que les visiteurs de la Maison Pour Tous de Ville d'Avray puissent l'utiliser avant d'entrer dans la structure.

Matériel :

Chaque visiteur de la MPTVA devra venir avec l'ensemble des documents nécessaires à l'inscription à savoir :

- D'un justificatif de domicile, livret de famille ou carte étudiant pour les réductions
- D'un moyen de paiement (chèque ou carte bleue)
- De votre stylo
-

Limitation du brassage des visiteurs de la MPTVA

Un maximum de 10 personnes à la fois pourra entrer dans les locaux de la MPTVA